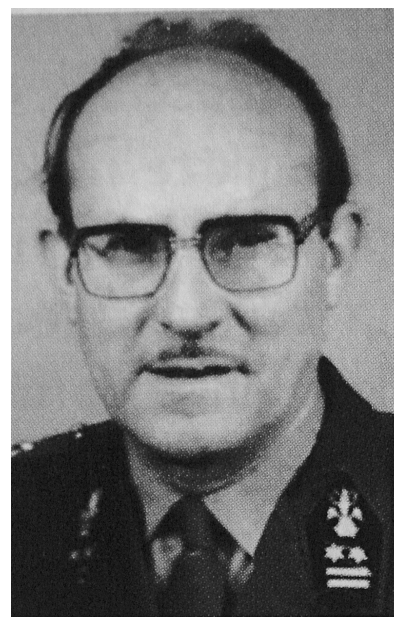


La Belgique Militaire, il y a un demi-siècle (16)

Le Général e.r. IFM Yvan Van Renterghem est décédé à Loverval le 3 juillet 2015. Né en 1922, il est admis à l'Ecole des Cadets en 1938 à Namur. Après la Deuxième Guerre mondiale, il entre à l'ERM avec la 100e A promotion polytechnique. En 1956, il est déjà Ingénieur des Fabrications Militaires au Service des Commandes Etrangères (SDCE) pour les programmes HAWK puis ESRO pour lequel il passe un an au centre de télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou en Bretagne. Comme colonel IFM, il est chef de la direction technique de l'Etat-Major de la Force terrestre de 1973 à 1978. En 1973, il est chargé de la dissolution du Centre de Recherche pour la Défense et du Corps interforce des IFM. Celui-ci est converti en un corps d'ingénieurs du matériel militaire (IMM). Nommé général-major, Yvan Van Renterghem devient directeur du Service Général des Achats (SGA). Il est le dernier général issu du corps des IFM, et jusqu'à présent, le seul général IMM. (Périodique 3/2015 de la Société Royale des Anciens Enfants de Troupe, Pupilles, Cadets et Interforces de l'Armée).



Dans *La Belgique Militaire* No 72 de janvier 1969, le Lieutenant-Colonel IFM Yvan Van Renterghem publie un article de trois pages dont voici quelques extraits. L'auteur définit la mission de la Section de Technologie spatiale créée au sein du Centre de Recherche pour la Défense (CRD), chargé des études, recherches et travaux à caractère scientifique ou technique au profit des forces armées.

La recherche technologique spatiale au sein des Forces Armées belges.

Par décision ministérielle de mars 1967, il fut créé au sein du Centre de Recherche pour la Défense (CRD), une section de Technologie Spatiale pour assurer la gestion des contrats gouvernementaux dans le domaine de la recherche spatiale. Les activités de la section de Technologie Spatiale couvrent donc à la fois le domaine civil et le domaine militaire et de ce fait, cette section illustre d'une manière toute particulière la liaison étroite existant entre les infrastructures de la Politique Scientifique du Royaume et celle de la Défense.

Les activités nationales dans le domaine de la recherche spatiale résultent de la participation de la Belgique aux projets émanant des organismes européens CECLES/ELDO (Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux/European launcher development organisation), CERS/ESRO (Conseil européen de recherches spatiales/European space research organisation) et CETS (Conférence Européenne des Télécommunications Spatiales). Ces activités sont coordonnées au sein d'un Bureau pour les Affaires Spatiales créé au sein de la Commission Interministérielle de la Politique Scientifique. Le directeur de la section de Technologie Spatiale représente le directeur général du CRD aux séances de ce Bureau en qualité de conseiller scientifique et technique et reçoit de ce même Bureau des directives pour la gestion des contrats de recherche et de développement passés à des industries belges.

Le rôle principal de la section de Technologie Spatiale reste celui qui a motivé sa création : assurer la gestion des contrats passés à l'industrie belge pour le compte du CECLES/ELDO. Cette gestion présente un aspect technologique et un aspect administratif.

L'intérêt manifesté par l'OTAN pour la conduite d'expériences de recherche et de développement des télécommunications tactiques par satellites remonte à la fin de 1966, lorsque les Etats-Unis offrirent à d'autres pays de l'Alliance l'occasion d'en étudier en commun les possibilités. La signature d'un mémorandum d'accord entre les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, la RFA, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (depuis mai 1968, la Norvège s'est jointe au programme) devait consacrer définitivement cette collaboration.

Les télécommunications par satellites offrent pour les unités combattantes des perspectives avantageuses par rapport aux techniques conventionnelles. Le problème posé au Centre de Recherche pour la Défense est de démontrer qu'un tel système de télécommunications est "faisable". Dès lors, le programme de recherche poursuit deux objectifs fondamentaux ; d'une part, le développement et l'évaluation des équipements eux-mêmes, tant pour le satellite que pour les stations terriennes et d'autre part, le développement de concepts opérationnels et de doctrines d'emploi de cette nouvelle technique, ainsi que l'expérimentation de ces concepts dans des environnements militaires tactiques simulés.

Ces deux objectifs du programme ont conduit à la conception d'une équipe interforce d'ingénieurs militaires placée sous la direction technique de la section de Technologie Spatiale. Cette formule offre l'avantage de faire participer plus étroitement les directions des Transmissions des Forces au programme de recherche et de placer ce programme de recherche et de développement dans le cadre plus général de la politique spatiale belge.

Les activités de la section de Technologie Spatiale du CRD couvrent tout le domaine de la recherche spatiale belge. Placée par un heureux concours de circonstances en un point charnière, elle occupe une situation privilégiée permettant à la Défense de tirer des recherches en cours dans le domaine des applications civiles, des enseignements susceptibles d'être utilisés pour ses besoins propres et, d'autre part, elle apporte au service de la Politique Scientifique du Royaume son expérience scientifique et technique ainsi que la possibilité pour le secteur belge des télécommunications de maintenir un contact étroit avec une technologie avancée, contact qu'il serait peut-être difficile d'obtenir dans un domaine où des intérêts politiques et économiques peuvent contrecarrer les efforts européens.

Notes de l'auteur : En 1975, l'Agence spatiale européenne a repris les activités de l'ELDO et l'ESRO : cette nouvelle institution développera la fusée Ariane.

La photo a été ajoutée à l'article de *La Belgique Militaire*

(à suivre)

Fernand Gérard